

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat du 7 avril 2011 de Madame la Conseillère communale Catherine Carp sur la problématique des corbeaux freux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 7 avril 2011, Madame la Conseillère communale Catherine Carp est revenue sur le problème récurrent des corbeaux freux en ville d'Yverdon-les-Bains et des nuisances que la présence de ces volatiles occasionne. Elle demandait dès lors que des mesures soient prises de manière régulière pour faire partir les corbeaux freux de la ville, notamment en combinant les mesures d'effarouchement et de destruction des nids en temps voulu.

2. Les démarches effectuées

Le Service des travaux et de l'environnement (STE) fait depuis 2012 un suivi des populations de corbeaux freux sur le territoire de la Ville d'Yverdon-les-Bains, conjointement à des mesures d'effarouchement, dans le but d'endiguer la problématique des corbeaux freux. Les mesures d'effarouchement, les tirs ainsi que l'élagage des arbres où nichent les corbeaux sont ainsi évalués selon le monitoring des colonies.

Lors des années 2018 et 2019, la Municipalité a obtenu de la Préfecture une autorisation d'effarouchement. Plusieurs tirs, des élagages d'arbres, des effarouchements sonores, des projections au laser et des vols de divers prédateurs ont été effectués. Entre février et avril 2018, plus de 78 interventions ont eu lieu en collaboration avec un fauconnier et le garde-faune. Entre février et mai 2019, c'est plus de 81 interventions qui ont eu lieu. A l'heure du bilan, force est toutefois de constater que les différentes mesures sont efficaces sur le court terme, puisque les corbeaux freux quittent leurs nids lors des effarouchements, voire jusqu'au lendemain, mais qu'elles ne permettent pas une baisse significative dans la taille des colonies de corbeaux freux. En effet, la population reste stable, malgré le fait qu'elle est fortement brassée en se déplaçant vers la périphérie de la ville.

Il est cependant important, comme précisé dans le postulat, que les différentes mesures prises jusqu'à maintenant continuent dans le temps, et ce sous réserve des autorisations délivrées par la Préfecture. Conjointement à ces mesures, la Municipalité a organisé le 8 novembre 2018 une séance d'information publique à ce sujet, dans le but de communiquer en détail, auprès de la population, la problématique et les mesures prises par la Ville d'Yverdon-les-Bains. En effet, même si les mesures entreprises pourraient limiter la prolifération des colonies de corbeaux freux, il s'avère très compliqué de résoudre le fond du problème.

Une mesure, non testée jusqu'à maintenant, pourrait être de favoriser la présence de prédateurs de corbeaux freux en milieu urbain, comme le hibou grand-duc ou le faucon pèlerin. Concernant ce dernier, la mise en place d'une plateforme sur un bâtiment haut en ville est en cours d'étude dans les services; elle aurait pour avantage de limiter les dépenses liées aux mesures d'effarouchement actuellement en place.

3. Conclusions

La Municipalité est consciente du problème que représentent les colonies de corbeaux freux en ville d'Yverdon-les-Bains. Cela explique le nombre élevé de mesures qui ont été tentées ces dernières années pour régler ce problème. Il est cependant difficile de savoir quelle serait la situation aujourd'hui si ces mesures n'avaient pas été entreprises. Il est, pour cette raison, important de poursuivre celles-ci, tout en restant au fait d'éventuelles avancées dans la gestion du problème dans les autres communes touchées par ce phénomène.

En parallèle, une meilleure communication autour des corbeaux freux et des mesures entreprises permet également aux citoyennes et citoyens de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la problématique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Postulat du 7 avril 2011 de Madame Catherine Carp

Postulat « Corbeaux Freux »

Depuis 2005/2006, une marée noire s'abat sur notre Ville. Une vraie catastrophe naturelle ! Vous l'aurez compris, je veux parler des corbeaux freux.

Une colonie de corbeaux freux s'est installée sur les arbres dans le périmètre de la Rue du Four, Roger-de-Guimps, Jordils et Rue des Moulins. En 2008, un habitant de la Rue des Jordils 22 s'est adressé à Monsieur Saletto, garde faune, concernant le bruit engendré, jour et nuit, par la colonie des corbeaux. Outre le croassement râpeux des ces oiseaux, les corbeaux font des dégâts importants aux arbres en cassant les branches pour faire leurs nids, leurs déjections blanchissent le sol, au printemps en particulier.

Les corbeaux freux aiment nicher en ville et partent à la campagne pour se nourrir. Ils arrivent à Yverdon dès le mois d'octobre et restent jusqu'à mi-juin. Le vacarme est à son apogée en avril et mai, à la naissance des oisillons. Comme vous le savez, les corbeaux freux sont protégés et le tir des oiseaux n'est pratiquement pas possible. Il est extrêmement difficile d'obtenir les autorisations cantonales, voire fédérales, pour pouvoir effectuer des tirs. De plus, les corvidés ont une intelligence remarquable et après quelques tirs, ils reconnaissent la voiture et le tireur et s'envolent dès qu'il s'approche.

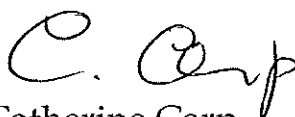
En janvier/février 2010, vous vous en souvenez, la Municipalité a demandé aux propriétaires de la Rue du Four 25, 27 et 29 de pouvoir intervenir sur les arbres pour d'une part détruire les nids et d'autre part chasser les corvidés à l'aide de buses, ceci à titre expérimental. Au numéro 25, les propriétaires ont de plus, à leur frais, soit quelques milliers de francs, fait élaguer les fourches des arbres pour empêcher la construction de nouveaux nids. Au numéro 27, il a été procédé seulement à la destruction des nids. Ensuite, une action a été menée par Mme Siegrist avec des buses, ce qui a chassé les corbeaux de la Rue du Four, mais pas de la Ville, puisqu'ils se sont établis dans le Parc Piguet, à la Rue des Casernes et à la Rue de Neuchâtel. La colonie s'est ainsi étendue et devient de plus en plus importante. Cette année, les corbeaux sont retournés à la Rue du Four 27 et surveillent attentivement les arbres du 25. D'ici la fin du printemps ou au plus tard l'année prochaine, ils y referont des nids selon l'avis de Madame Sigrist la fauconnière.

A la rue de Neuchâtel, la propriétaire d'une grande propriété a fait, élaguer ses arbres et, à plusieurs reprises, fait détruire les nids. Les corbeaux associent la destruction des nids à un grand coup de vent et les refont avec une célérité désarmante.

L'intervention à la Rue du Four 25 a démontré que seule une action combinée, c'est à dire : l'intervention sur les arbres et l'utilisation de prédateurs, donc des buses, semble être efficace. Agir seulement sur les arbres comme la Municipalité l'a demandé à tous les propriétaires cette année est insuffisant.

Je demande donc à la Municipalité, pour maintenir une bonne qualité de vie en Ville, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire partir tous les corbeaux freux d'Yverdon-les-Bains et d'être prête à agir en janvier-février 2012 déjà. En effet, je pense que si nous attendons plus longtemps, Yverdon-les-Bains devra engager des moyens financiers beaucoup plus importants pour se débarrasser de ce fléau.

Merci de votre attention


Catherine Carp

Madame N. Siegrist (www.effarouchement.ch)